
Compte rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2023

En préambule, M. le Maire tient à féliciter les 3 nouveaux sénateurs d'Indre et Loire : M. Jean-Gérard PAUMIER, M. Pierre-Alain ROIRON et M. Vincent LOUAULT.

M. le Maire souhaite ajouter un point Subvention dans le paragraphe Budget-Finances.

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Intercommunalité

▪ **Point chemins de randonnée** : Anita RAVION informe les élus que la plaquette sur le futur chemin de randonnée est en cours et que le broyage dudit chemin devra être réalisé prochainement pour finaliser son inscription au PDIDR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées). Une attention particulière va être portée pour s'assurer que les bornes posées pour délimiter le chemin soient bien respectées par les agriculteurs riverains. Christian RONDINEAU devient le binôme d'Anita RAVION sur ce dossier. Des déchets jonchent une parcelle le long du chemin, ce point sera vu avec le propriétaire pour embellir ce coin. En aparté, il est évoqué la question de l'obligation de maintenir en état les accès à la voie ferrée pour des raisons de sécurité, obligation qui sera assurée de fait avec l'entretien du chemin de randonnée par Villeperdue sur la commune de Thilouze (convention du 09/06/2023).

Services scolaires et/ou périscolaires

▪ **Point rentrée scolaire** : Xavier GAUTHIER fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée avec un effectif de 40 élèves de maternelle et 86 élémentaires. Le personnel communal est en place avec un agent avec fonction d'ATSEM en congé maternité remplacé par un agent contractuel et un agent contractuel pour accroissement d'activité comme vu au précédent conseil municipal. Le nouveau prestataire de restauration scolaire semble donner satisfaction, de bons retours sont notés tant sur les repas que sur la gestion. M. le Maire et Xavier GAUTHIER feront un test de repas avec un ou deux parents d'élèves lorsqu'ils seront élus comme cela s'est fait l'année passée.

▪ **Budget école** : Xavier GAUTHIER présente le budget école 2022-2023 réalisé en rappelant qu'il a volontairement été mis en exergue, hors de la ligne comptable « fournitures », le coût des photocopies afin d'attirer l'attention des enseignants sur la consommation croissante et importante de ce poste (709 photocopies par élève sur cette dernière année). Ce budget est bien géré par l'équipe enseignante ; toute commande étant validée en amont par l'agent comptable de la mairie. L'investissement s'élevant à 1000 € a été utilisé pour du matériel sportif notamment. Xavier GAUTHIER propose de reconduire ce budget pour 2023-2024 avec les évolutions suivantes :

- suivre l'inflation général des coûts de fournitures de 5 % en augmentant le budget par élève d'autant, soit 64,70 €.
- Ne pas augmenter la coopérative scolaire qui est à 4,50 € par élève mais il n'est pas exclu de participer au cours de l'année au financement d'une activité ou d'un transport. Le nombre d'élèves référent retenu pour le versement de la coopérative scolaire reste celui du jour de la rentrée scolaire.

- Ajouter au budget 2023-2024 le coût d'accès annuel de souscription à PrimoT, plateforme sur le Net d'échanges entre l'école, les familles et la collectivité d'un montant de 230 €.
- Participer à l'achat d'une mallette pédagogique mutualisée avec d'autres communes à destination du réseau d'aide de l'Education Nationale intervenant sur la commune.

Les élus acceptent, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, ces propositions et l'ensemble du budget présenté qui sera transmis à la directrice d'école.

▪ **Adhésion GIP RECIA et souscription au service PrimoT** : Xavier GAUTHIER explique qu'il convient d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public RECIA pour souscrire à l'outil PrimoT, plateforme sur le Net d'échange entre l'école, les familles et la mairie. Les élus acceptent, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, l'adhésion au GIP RECIA pour un montant annuel de 200 € et la souscription au service PrimoT proposé par le GIP RECIA pour un montant plafond annuel de 230 €.

Personnel communal

▪ **Assurance statutaire et groupement de commandes Centre de Gestion 37** : M. le Maire informe les élus que le Centre de Gestion d'Indre et Loire va lancer un nouvel d'offres pour les contrats d'assurance statutaire des agents des collectivités. Aussi, il est proposé aux communes qui le souhaitent d'adhérer au groupement de commandes afférent. Les élus acceptent, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, de mandater le CDG37 pour la mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire.

▪ **Accroissement d'activité et services techniques** : Xavier GAUTHIER informe les élus qu'au vu des projets communaux en cours pour la période du 4^{ème} trimestre 2023, il est proposé de recruter un adjoint technique à temps complet du 17 octobre au 31 décembre 2023 pour accroissement temporaire d'activité. Les élus autorisent M. le Maire à signer ce contrat.

Budget-Finances

▪ **Bouclier fiscal facture énergie et réclamation** : M. le Maire rappelle aux élus que le bouclier fiscal avait été sollicité pour faire face à l'augmentation des tarifs de l'électricité. La commune, bien que répondant à tous les critères d'éligibilité, a constaté lors des factures que ce bouclier n'a pas été appliqué. Aussi, une réclamation a été faite auprès du fournisseur d'énergie arguant d'un exemple d'une commune similaire sur le territoire intercommunal qui, elle, bénéficie pleinement de ce dispositif.

▪ **Compte Financier Unique et convention avec l'Etat** : M. le Maire rappelle que la commune s'est inscrite pour faire partie de l'expérimentation du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023. Dans ce cadre, le compte administratif et le compte de gestion vont laisser place au compte financier unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2024 ; nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. La mise en œuvre de l'expérimentation du CFU requiert la signature d'une convention avec l'Etat. Ce CFU vise plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. Les élus, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, autorisent M. le Maire à signer ladite convention avec l'Etat et tous les actes afférents.

▪ **Subventions** : M. le Maire souhaite statuer dès cette séance sur les subventions récurrentes hors commission communale ad hoc. Aussi, il propose de verser 4,50 € comme vu précédemment au point « Budget école » au titre de la coopérative scolaire, 250 € à l'amicale des sapeurs-pompiers du Balzac et 100 € au FLES correspond à un suivi d'un contrat de droit privé pour la commune. Les élus acceptent, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, ces propositions.

Travaux communaux

- **Point rénovation toiture du gymnase :** M. le Maire informe que les travaux de rénovation de la toiture du gymnase vont débuter aux prochaines vacances scolaires de Toussaint. La soirée « Halloween » organisée par l'association « Les introuvables » sera maintenue et les travaux devraient se terminer après les vacances scolaires sans gêne pour la pratique sportive.
- **Point city-stade :** M. le Maire précise que les travaux de terrassement du city-stade se sont faits rapidement suite à l'acceptation du 2nd permis d'aménager tenant compte des spécificités de l'Architecte des Bâtiments de France. La structure du city-stade devrait être posée lors des vacances scolaires de Toussaint et les finitions dans la foulée afin de respecter l'échéance de présentation des justificatifs nécessaires au versement de la subvention départementale attendue.
- **Point aménagement jeux La Godinière :** Xavier GAUTHIER stipule qu'un groupe de travail a été constitué pour élaborer ce projet d'embellissement de jeux pour les plus jeunes enfants sur la base de loisirs déjà existante de la Godinière. Le devis le mieux-disant d'un montant de 20 040 € pour de nouveaux jeux, certains nécessitant un sol amortissant, est présenté aux élus qui l'acceptent en intégralité. La ligne budgétaire prévue au budget communal étant de 13 000 €, une décision modificative sera à prévoir lors du prochain conseil municipal. Un plan d'aménagement précis va être demandé au fournisseur avec la validation du devis.

SIEIL

- **Point travaux éclairage public et sécurisation du réseau électrique :** Christian RONDINEAU informe les élus du renouvellement et passage en éclairage LED sur le reste de la rue Dame Milon et du Carroi du Vignau. Une sécurisation de l'alimentation électrique va débuter au lieudit l'Oisellière, le Haut Bry et la Tournerie.
- **Règlement Général sur la Protection des Données et AGEDI :** M. le Maire informe les élus que la commune a adhéré au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » proposé par le syndicat intercommunal AGEDI en 2018. Cette adhésion nécessite d'être renouvelée au vu du changement du Délégué de Protection des Données interne à AGEDI qui était mis à disposition de la commune. Cette adhésion donne lieu à la signature d'une convention de mutualisation et un coût annuel de 50 €. Au vu des éléments énoncés, les élus acceptent à l'unanimité des membres présents et/ou représentés d'adhérer à ce service auprès d'AGEDI et autorisent M. le Maire à signer la convention et annexes afférentes.

Urbanisme

▪ **Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

M. le Maire informe les élus qu'une DIA reçue le 18 juillet dernier n'a donc pas pu être étudiée par l'assemblée délibérante avant cette présente séance, cette déclaration est ainsi tacite. Pour information, cette demande concerne un bien et terrain sis 8 rue Jacqueline Auriol et, les élus conviennent que la commune n'aurait de toute façon pas préempté.

Les élus décident de ne pas préempter sur le terrain et le bâti sis 6 rue des Margallières.

- **Vente parcelle sur Saint-Epain :** Monsieur le Maire informe les élus de la demande d'un administré qui souhaite acheter une parcelle communale privée située sur la commune de Saint-Epain. En 2013, un premier échange dans ce sens avait été pris auprès des élus qui étaient favorables à cette transaction mais l'intéressé n'avait pas poursuivi sa requête. Cette parcelle cadastrée YX n°19 de 2907 m² constituée essentiellement de bois jouxte une parcelle de l'intéressé. Une première estimation à 4000 € l'hectare avait été évoqué avec l'acheteur, or, après renseignements auprès d'un notaire et des grilles diffusées par la SAFER, cette parcelle pourrait se vendre au prix de 4190 € l'hectare pour une parcelle agricole et 7100 € pour une parcelle boisée. Aussi, avant de prendre une décision, les élus souhaitent qu'une visite soit faite sur place pour estimer la qualité de bois de ladite parcelle et autorisent M. le Maire à entamer une négociation avec l'intéressé. M. le Maire présentera de nouveau ce projet de vente lors du prochain conseil municipal.

Dates à retenir

- **Semaine bleue** **Vendredi 6 octobre – journée** – Artannes sur Indre
- **Commission communication** **Mardi 7 novembre à 18h00** – mairie
- **Commémoration armistice 1918** **Samedi 11 novembre à 10h15** – devant mairie
- **Banquet communal** **Samedi 11 novembre à 12h30** – albizzias
- **Prochains CM** **Vendredi 17 novembre à 20h00** – Lundi 11/12 à 19h00.
- **Soirée festive et feu artificie** **Samedi 25 novembre** – place du monument (infos à venir)
- **77ème congrès des maires** **Mercredi 29 novembre** – Vinci à Tours

Divers

- **Point autres réunions :**
 - **Informations FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) :** M. le Maire informe les élus du montant perçu du FPIC pour 2023 soit 26 518 € (27 400 € en 2022).
 - **Fonds de concours général intercommunal :** M. le Maire informe les élus de l'abondement apporté cette année au fonds de concours général initié par la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre portant le montant pour la commune à 21 754 €. Cette subvention pourrait être sollicitée pour financer les jeux enfants de l'espace de loisirs de la Godinière en temps voulu.
- **Bilan forum des associations du 2 septembre :** M. le Maire dresse le bilan du dernier forum des associations qui était très bien organisé, fort agréable et qui a permis aux diverses associations d'avoir un moment de cohésion ; il est à déplorer le manque de visiteurs.
- **Bilan 2022 bibliothèque « Lucien Brossard » et animations :** Anita RAVION fait part des statistiques de la bibliothèque « Lucien Brossard » relevées par Touraine Vallée de l'Indre, collectivité compétente en lecture publique. Elle rappelle que la bibliothèque fonctionne grâce au concours de bénévoles. Ce sont 18 accueils de classe sur 2021-2022 et 8 animations (exposition, veillée lecture, concert, conte...) sur 2022. Ces chiffres montrent une bonne activité de cette structure entre 2019, date du transfert de compétence, et 2022 avec :
 - + 24,56 % de prêts,
 - + 82,48 % de demande de transferts de document intra-réseau,
 - + 185,7 % de nouveaux inscrits : 19 en 2019 et 40 en 2022,
 - + 30 % de lecteurs actifs,

Anita RAVION fait part aussi des animations prévues prochainement à destination des enfants :

- * soirée doudou le 10 octobre
- * conte théâtralisé le 14 novembre
- * soirée doudou le 12 décembre
- * atelier ré-créatif le 20 décembre
- * festival du livre jeunesse en mars 2024 : ce projet doit être construit avec l'école qui pourrait accueillir Laëtitia LE SAUX, auteure-illustratrice jeunesse pour un atelier et s'ensuivrait une séance dédicace à la bibliothèque.

Anita RAVION précise que des nouveautés ont été achetées récemment et vont prochainement prendre place dans les rayonnages. Il est également prévu un changement de logiciel métier diligenté par l'intercommunalité, logiciel identique à celui utilisé par les services de lecture publique du Conseil Départemental d'Indre et Loire ;

pour effectuer le transfert informatique, la bibliothèque sera fermée du 6 au 10 novembre et 2 bénévoles seront formés pour accompagner ensuite l'ensemble de l'équipe.

- **Idées associatives** : Julien MARTIN a été interpellé par 3 villeperdusiens qui s'interrogent sur la création d'une association type « comité des fêtes » afin de fédérer les associations entre elles. Une discussion sur la difficulté de trouver suffisamment de bénévoles lors des manifestations et le manque de participants s'ouvre ; cependant, toutes les bonnes volontés sont bonnes à prendre et la commune reste à l'écoute si ces envies se concrétisent.

- **Chaussée affaissée rue Dame Milon** : Olivier MESNARD signale un affaissement de la chaussée en traversée de route au niveau du 26 rue Dame Milon lié à des travaux de passage de réseaux alimentant les 3 nouvelles parcelles privées. Les services départementaux vont être prévenus pour donner suite ou se rapprocher des entreprises qui sont intervenues.